

PROPOSITIONS
pour la prévention des dérives sectaires
et fondamentalistes dans les quartiers prioritaires

à la demande et à l'attention de M. Patrick Kanner,
Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports

14 janvier 2016

Parmi les propositions que l'Association des maires Ville & banlieue de France avait faites en 2012 dans le cadre de la campagne présidentielle, beaucoup restent d'actualité, **mais elles revêtent aujourd'hui un caractère d'urgence impérieuse** - au terme d'une année triplement marquée par les attentats de janvier, ceux de novembre, et par la poussée de l'extrême droite aux élections régionales de décembre.

Ces propositions et les pistes complémentaires avancées par les élus et partenaires ne prolongent pas seulement les mesures gouvernementales et les réflexions des acteurs publics sur la sécurité, la laïcité, l'enseignement de la morale civique ; elles détaillent aussi celles qui doivent être conduites sur la durée, dans les champs de l'**éducation**, de la **formation** et du **retour à l'emploi**.

Il convient enfin de souligner que nombre d'entre elles impliquent de **revenir sans délai sur l'affaiblissement ou la disparition de certaines politiques publiques**, abandonnées au fil du temps avec des conséquences catastrophiques pour les quartiers populaires.

1. - ÉDUCATION SCOLAIRE ET POPULAIRE, PARENTALITÉ, SANTÉ MENTALE

La meilleure des préventions est l'acquisition des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, qui replace l'enfant au centre d'enjeux éducatifs partagés, par les familles, l'École et les autres co-éducateurs dans le respect des rôles de chacun.

1A - Accroissement des moyens humains de l'Éducation nationale et de l'ensemble des services publics de l'enfance et de la famille

Vu la déstructuration sociale dans les quartiers "politique de la ville" (QPV) et ses conséquences « comportementales », il est nécessaire de :

1A-1 - reconnaître la difficulté particulière du métier d'enseignant dans les QPV et veiller à la suffisance des moyens de droit commun de l'éducation nationale dans ces quartiers : moyens d'enseignement et d'encadrement, de remplacement des personnels absents, de renforcement éducatif tel que prévu par la convention interministérielle Ville/Éducation nationale signée en 2013 (*par exemple, le dispositif « plus de maîtres que de classes »*).

1A-2 - achever ou redessiner la géographie prioritaire de l'Éducation nationale pour qu'elle se superpose à celle des QPV, pour mobiliser les moyens renforcés d'éducation sur les sites qui en ont besoin.

1A-3 - mettre en œuvre un plan national de recrutement de personnels de l'Éducation nationale des catégories qui tendent à disparaître dans les QPV :

- assistantes sociales
- médecins scolaires
- assistants d'éducation (AED)
- personnels des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

1A-4 - renforcer les moyens humains des services d'orthophonie, de pédopsychiatrie et de thérapie familiale systémique, et établir des conventions de suivi entre eux et les personnels spécialisés de l'aide aux enfants et parents en difficulté. Veiller à ce que les diagnostics effectués sur les enfants concernés aient donné lieu à une prise en charge thérapeutique effective.

1B - Accroissement des moyens pour les "moments-clés" des apprentissages fondamentaux et risques de décrochage

La période allant de la petite enfance au primaire est celle de l'apprentissage des fondamentaux, véritables marqueurs sociaux : parler, lire, écrire et compter. Le décrochage scolaire naît souvent de cette période. Il faut donc renforcer ce cycle dans les secteurs urbains les plus défavorisés.

Si la loi de Refondation de l'école apporte un début de réponse à cette nécessité en octroyant 25% des moyens (« scolarisation à 2 ans », « plus de maîtres que de classes ») aux quartiers prioritaires, il est aussi nécessaire de :

1B-1 - expérimenter dans les quartiers en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP et REP-Plus) le maître unique de la grande section au CE1

1B-2 - concentrer les Programmes de réussite éducative (PRE) sur les plus jeunes enfants et renforcer leurs dispositifs dans le champ de l'aide aux familles pour l'exercice de leur fonction parentale

1B-3 - déployer le dispositif anti-décrochage dès ce niveau précoce

1B-4 - mettre en place des cellules de veille éducative avec les services de prévention de la ville, de l'Éducation nationale, du département, des caisses d'allocations familiales **pour prévenir la déscolarisation volontaire** ; mobiliser s'ils le souhaitent, les maires, en coopération avec l'Éducation nationale, les CAF et les procureurs, pour solenniser des "**rappels à l'obligation scolaire**".

1B-5 - redonner aux Missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) les moyens anciennement dévolus aux Missions générales d'Insertion (MGI) pour l'accompagnement des jeunes de 16 ans sortis du système scolaire sans solution

1B-6 - requalifier l'enseignement préprofessionnel actif des Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) des collèges pour prévenir les décrochages résultant de l'échec durable dans les matières de l'enseignement général

1B-7 - inciter et aider les Régions à concevoir avec les recteurs un plan de construction d'internats permettant l'accueil des collégiens et lycéens en risque de décrochage et formulant le désir de s'éloigner de leurs sites de vie

1B-8 - renforcer les actions scolaires et familiales d'éducation à la santé et à la prévention sanitaire pour prévenir les décrochages résultant de problèmes sanitaires et médicaux des jeunes comme les difficultés d'exercice de leur fonction parentale pour les parents malades

**1C - Instauration d'une politique
de la langue française et de l'éducation morale, citoyenne et civique,
capable de valoriser
les ressources linguistiques et culturelles des enfants**

Une politique de la langue est décisive dans les QPV et auprès des enfants d'origine étrangère. Il est nécessaire de :

1C-1 - renforcer l'apprentissage de la langue et de l'expression françaises à l'école primaire

1C-2 - augmenter les moyens consacrés hors l'école, via des ateliers sociolinguistiques

1C-3 - généraliser l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère à l'école primaire (voir *infra* 1C-4)

1C-4 - valoriser la « double culture » des élèves d'origine étrangère, en leur proposant des cours de langue et de civilisation au collège avec l'étude d'une 2ème ou 3ème langue qui serait celle d'origine ; et ce dans les emplois du temps ordinaires et avec des professeurs d'ELCO formés, diplômés, agréés, accompagnés et évalués comme les autres enseignants par les chefs d'établissements et corps d'inspection.

1C-5 - mettre réellement en œuvre l'enseignement civique et moral, l'éducation aux symboles de la République et de la Nation, la connaissance des institutions républicaines législatives, exécutives, administratives et judiciaires, leurs codes et modalités de fonctionnement ; inciter les chefs d'établissements scolaires à participer aux cérémonies patriotiques et développer des projets avec les associations en charge de la mémoire

1C-6 - développer l'entraînement à l'esprit critique et l'éducation à l'image face aux médias d'information et aux messages d'endoctrinement à l'œuvre sur les réseaux sociaux, multiplier les actions d'éducation aux médias numériques à partir de l'école, du collège, des médiathèques et des espaces numériques publics et associatifs, pour prévenir les dangers de l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux chez les plus jeunes.

1C-7 - développer les Classes de Défense et Sécurité Globale (CDSG) des collèges comme moyens de renforcement des liens armée/nation et armée/services de sécurité, de sûreté, de secours et de prévention

1C-8 - développer la culture de la paix ; inciter au développement de « Plans locaux de la culture et de la paix » et à la promotion des valeurs sur lesquelles ils reposent : tolérance, respect mutuel, droits de l'homme, égalité femme / homme...

1D - Implication des parents dans la scolarité de leur enfant

Les parents, souvent démunis face à la scolarité voire à l'échec scolaire de leur enfant, doivent être mieux impliqués. Il semble nécessaire de mieux les associer à la vie des établissements scolaires et de :

1D-1 - favoriser le dialogue Ecole / familles pour permettre l'acquisition des codes de l'institution scolaire et développer une culture commune ; développer les "écoles des parents" dans les collèges pour les apprentissages de la langue, les remises à niveau, et la connaissance du rôle et du fonctionnement de l'institution scolaire, sensibiliser les familles aux dangers de l'utilisation d'Internet et des réseaux sociaux chez les plus jeunes

1D-2 - diversifier et adapter les vecteurs d'information école-famille, assurer des réunions et un dialogue plus réguliers, la constitution de groupes de parents via les associations de parents d'élèves ou des associations partenaires agréées, et des parents-relais

1D-3 - permettre des interventions concrètes des parents sur des projets pédagogiques, dans une démarche de coéducation active

1D-4 - **formaliser un système de médiation** ou de cellule de veille personnalisée dans chaque collège ou lycée permettant de résoudre les conflits ou les difficultés

1D-5 - **inciter les communes, les conseils départementaux et régionaux à concevoir des espaces médians entre les établissements scolaires et le quartier**, permettant, en garantissant la sécurité et l'ouverture des établissements à des activités non scolaires, la rencontre entre co-éducateurs (familles, enseignants, opérateurs du périscolaire, travailleurs sociaux)

**1E - Amélioration de l'offre préventive péri et extrascolaire
du sport, de la culture, de l'action socio-éducative,
et valorisation du service à la collectivité**

Vu la diminution du temps de prise en charge scolaire des élèves avec la réforme des rythmes et le caractère non obligatoire des nouvelles activités périscolaires, il faut être ambitieux et il est nécessaire de :

1E-1 - **garantir l'accès de tous les enfants aux activités périscolaires par une totale gratuité, et assurer leur ancrage toute l'année scolaire par une "charte" incitative signée avec les familles...**

- en élargissant à toutes les communes ayant des QPV l'aide complémentaire de 50 euros allouée aux seules communes bénéficiant de la Dotation de solidarité urbaine "cible" (DSU cible)
- en promouvant l'intérêt de la signature d'un Projet éducatif de territoire (PEDT) à l'ensemble des communes ayant un QPV

1E-2 - **garantir la souplesse des organisations du temps scolaire** pour dégager des plages de temps suffisantes pour les activités sportives, culturelles et socio-éducatives

1E-3 - **instaurer un fonds** relevant du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, pour coopérer avec les Autorités organisatrices de transports (AOT) afin **d'assurer un transport sécurisé, gratuit ou à coût très limité** des enfants et adolescents entre leur lieu de résidence et leur établissement scolaire ou leur site de pratique sportive et culturelle.

1E-4 - pour compenser la baisse constante des moyens des opérateurs publics et associatifs, sportifs, culturels et socio-éducatifs...

- garantir la mobilisation d'une partie obligatoire des moyens du Centre national pour le développement du sport (CNDS) vers les clubs développant des activités spécifiques aux publics des QPV
- assurer une représentation des maires des communes des QPV dans le conseil de gestion du CNDS
- conditionner les appuis publics aux clubs sportifs professionnels, aux grands équipements et événements culturels, à leur implication dans des actions des sites QPV
- conditionner les exonérations fiscales dont bénéficient les entreprises qui assurent un mécénat auprès des sociétés et associations sportives ou culturelles à l'implication des bénéficiaires dans des actions des sites QPV
- conditionner les garanties de financement d'État aux collectivités et intercommunalités dans le cadre des Conventions triennales territoriales de développement culturel (CTDC) à l'implication des porteurs de projets sur les sites des QPV
- assurer dans toutes les instances de pilotage et de suivi de ces dispositifs une présence du ministère de la ville, et des villes et intercommunalités des QPV

1E-5 - soutenir les initiatives de type des Fonds d'initiative des habitants centrés sur les enfants, les jeunes, les familles et l'intergénérationnel

1E-6 - conforter les moyens humains des services de l'État en charge de la validation, de l'accompagnement et de l'évaluation des associations porteuses de projets d'accompagnement et soutien scolaires et d'aides aux devoirs, et conditionner la mise à disposition et la reconduction de moyens publics financiers, matériels et logistiques à une validation et un agrément en amont des projets et une évaluation en cours et en fin d'année scolaire, garantissant notamment un respect parfait de la laïcité

1E-7 - engager un plan ambitieux d'incitation et de valorisation du bénévolat et de l'investissement volontaire, y compris par des mesures incitatives fiscales, sociales et de validation d'acquis de l'expérience

1E-8 - engager sans tarder une réflexion nationale, à laquelle il conviendrait d'associer les élus des territoires, mais également les forces vives du pays, sur l'opportunité de la mise en place d'un dispositif de service national, pour les jeunes gens et jeunes filles, militaire et/ou civil, obligatoire ou pas

2. - FORMATION, INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, ACCÈS A L'EMPLOI

Le problème d'accès à l'emploi des habitants, notamment des jeunes, de nos quartiers prioritaires est un « cancer » contre lequel il convient de mobiliser tous les moyens d'action publics, privés et associatifs.

2A - Renforcement d'un service public de l'emploi partenaire d'une véritable stratégie territoriale

La volonté politique de combattre le chômage dans les QPV ne sert à rien si les moyens affectés ne sont ni adaptés ni dimensionnés aux réalités du terrain. De ce point de vue, il est nécessaire de :

2A-1 - repenser l'aménagement du territoire à tous les niveaux de responsabilité (État et collectivités) et à toutes les échelles de territoires (Région, agglomération) pour rééquilibrer les dynamiques de développement, préserver et attirer les filières productives, soutenir les secteurs d'emplois non délocalisables et la création d'activités, l'économie sociale et solidaire

2A-2 - doter de moyens d'intervention adaptés les services publics de l'emploi dans les QPV et leurs dispositifs (Pôle Emploi, missions locales, maisons de l'emploi, chambres consulaires, etc.) – facilitant leur implantation ou celles de leurs antennes au cœur de ces quartiers

2A-3 - déployer les fonctionnaires et agents de ces services dans les QPV de façon prioritaire, en veillant à leur nombre et leur formation : de sorte que ces structures puissent effectivement accueillir les jeunes des QPV en grande ou très grande difficulté.

2A-4 - ancrer et mobiliser les moyens de la formation continue et professionnelle dans les QPV.

2B - Soutien actif aux possibilités personnelles d'entame d'un parcours vers l'emploi

Au-delà des simples taux de chômage dans les QPV, en particulier des jeunes et des femmes, la question se pose de « l'employabilité » de personnes fragiles, de

faible ou de très faible niveau de qualification, réduites depuis longtemps à l'inactivité. Cette situation appelle donc à :

2B-1 – développer dans le périmètre de la géographie prioritaire le nombre de places disponibles au titre de la 2ème chance éducative : lycées, établissements, écoles labellisées E2C

2B-2 - imposer, à chaque fois que cela est compatible avec l'objet du marché, une clause d'insertion dans les cahiers des charges de tous les marchés publics, partenariats public-privé (PPP) et délégations de services publics (DSP)

2B-3 - inciter les opérateurs et promoteurs à conventionner avec les collectivités et les services de l'État pour mettre en place des dispositifs d'insertion de même nature que ceux des opérations publiques, à chaque fois que cela est possible, pour les opérations structurantes d'aménagement et de travaux, d'habitat ou d'activité économique, dans lesquelles la puissance publique est appelée à intervenir (droit des sols, de l'urbanisme, de l'environnement, etc.)

2B-4 - installer des « comités de suivi territoriaux de l'insertion » ayant obligation de rendre compte régulièrement et publiquement, des publics pris en charge et des résultats obtenus dans ce domaine : comités auxquels des représentants des habitants participeraient pour prévenir et combattre les sentiments d'injustice répandus dans les quartiers sur ces sujets

2B-5 - soutenir, sous l'égide des chambres consulaires, des unions patronales, des syndicats, et des services publics, des conventions avec les structures du champ de l'économie sociale et solidaire, afin qu'elles puissent servir de « sas d'insertion », et de « vivier » aux entreprises de l'économie marchande acceptant de mettre en œuvre des clauses et parcours d'insertion

2B-6 - organiser régulièrement, dans les QPV eux-mêmes, des « forums de l'emploi », y compris pour les offres temporaires et saisonnières

2B-7 - valoriser, aider et accompagner les groupements d'artisans et d'auto-entrepreneurs des QPV pour qu'ils puissent répondre aux appels d'offres publics, ou soient prioritaires dans les démarches de sous-traitance, en contrepartie d'un engagement au bénéfice des jeunes des QPV (maintien dans l'emploi ou offre de parcours d'insertion)

2B-8 - mobiliser conventionnellement les « cyber-bases » des QPV pour qu'elles mettent prioritairement leurs outils et ressources humaines au service de l'insertion vers l'emploi

2B-9 - faire connaître et valoriser - par des manifestations publiques, des interventions en milieu scolaire et associatif, des événements portés par la puissance publique - **les initiatives publiques et privées ayant permis la réussite de parcours d'insertion en QPV ainsi que les personnes en ayant tiré parti**, avec une attention particulière s'agissant des diplômés, des jeunes filles et jeunes femmes, des personnes à mobilité réduite

2B-10 - élargir le champ d'intervention du fonds de soutien (dont la création est souhaitée *supra* au 1.E.3.) **aux dispositifs et actions favorisant la mobilité vers l'emploi** (transports publics, formations à la conduite, plans de déplacements des entreprises et services publics intégrant les QPV proches, mutualisation de moyens de transports, covoiturage et autopartage, etc.)

2B-11 - amplifier les efforts publics vers le droit au logement, la salubrité et la dignité de l'habitat, qui sont des conditions sine qua non de la « décohabitation familiale » nécessaire à l'émancipation des jeunes adultes, à leur bien-être et à la construction possible d'un projet personnel vers l'emploi ; en ce sens, l'application rigoureuse aux collectivités défaillantes de pénalités découlant du non-respect des obligations de production de logements sociaux issues des lois SRU et ALUR, relève d'une indispensable pédagogie

2B-12 - amplifier les efforts publics pour accompagner les personnes en perspective d'insertion professionnelle qui peinent à gérer un budget personnel ou familial et risquent, ce faisant, de compromettre leur parcours vers l'emploi : notamment par le relais de « conseillers en économie familiale et sociale » ou d'associations ad hoc (de type "Crésus" pour les personnes surendettées)

2B-13 - amplifier les efforts publics pour assurer aux personnes en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion un bilan de santé et un accès aux soins, notamment dans le cadre des « Ateliers santé ville », par le maintien et la création d'espaces de santé publics et privés

2B-14 – amplifier les efforts publics pour assurer - à proximité du domicile ou du lieu de travail - **un mode d'accueil et de garde aux jeunes enfants des personnes en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion**

2C - Lutte contre les discriminations à l'embauche

Du fait de leurs origines, de leur adresse de résidence ou de leurs manières, les habitants issus des QPV, et notamment les jeunes, sont victimes de trop nombreuses discriminations à l'embauche ; et cela même s'ils disposent de réelles qualifications. Il est donc nécessaire de :

2C-1 - renforcer les ressources humaines des services de l'État en charge du respect du droit du travail dans les QPV, en particulier de la prévention et de la répression des discriminations à l'embauche

2C-2 - promouvoir une « charte de la diversité » à proposer à la signature des entreprises (et des services publics...)

2C-3 - soutenir et faire connaître toutes les initiatives permettant de supprimer, ou de minorer, l'impact discriminant de l'origine ethnique et de l'adresse de résidence : dénomination de voies et de résidences, testing, CV anonymes, recrutement par mise en situation, prix de la meilleure initiative, etc.

2C-4 - développer et valoriser les initiatives permettant de préparer les personnes en rupture à solliciter une embauche (travail sur les savoir-être, les postures, la présentation de soi, le langage) **et les temps publics d'échanges** (y compris festifs et conviviaux) avec les personnes ayant permis ou bénéficié (d')une insertion professionnelle réussie

2D - Lutte contre l'économie parallèle, les irrégularités réglementaires et légales de certains commerces

Pour "faire République", il faut "faire Égalité". L'économie parallèle ou illégale, en particulier celle des stupéfiants et des armes, est un « sarcome » qui s'ajoute au « cancer » du chômage, qui démobilise gravement et stigmatise parfois ceux qui sont disposés à faire l'effort de l'insertion. Il est donc urgent de :

2D-1 - renforcer de façon très significative les moyens de la lutte policière et judiciaire contre les économies parallèles qui ruinent les efforts en vue de l'insertion professionnelle, nuisent à l'image des résidents des QPV, induisent de l'insécurité réelle et confortent le sentiment d'insécurité, freinent l'installation d'acteurs économiques, décrédibilisent la puissance et l'idée républicaines,

anéantissent les efforts de rénovation urbaine par le vandalisme, la création d'espaces de non-droit par les trafiquants ; et cela sans apporter de solution à la pauvreté des familles de dealers, à l'arrestation des « gros bonnets » qui les organisent ni à la cessation de ces activités, une nouvelle filière prenant la place d'une autre lorsqu'un réseau est démantelé

2D-2 - mobiliser de façon appuyée et régulière les Comités opérationnels départementaux anti-fraude (CODAF) sur les QPV des périphéries urbaines et des centres anciens, pour mener des opérations conjointes des services publics, démanteler les commerces illicites ou remettre « dans le droit chemin » ceux fonctionnant de façon non réglementaire (fraude, discrimination de clientèle, insécurité sanitaire, irrespect du droit du travail, etc.) qui nuisent à l'activité des négoce réguliers et donc à l'emploi commerçant - ce volet étant d'autant plus important qu'il s'agit le plus souvent de l'activité professionnelle des femmes.

3. - PRÉVENTION, SÉCURITÉ, JUSTICE ET FORMATION DES ACTEURS PUBLICS

Face à la gravité et l'urgence de l'enjeu, les maires de banlieue veulent continuer à investir dans la prévention et l'éducation, mais demandent aussi que la République puisse exercer au mieux sa mission de sécurité et de droit.

3A - Renforcement des moyens de sécurité

La prévention et la répression, la retissage du lien distendu entre la police et la population, les missions du renseignement intérieur, supposent pour la police et la gendarmerie un renforcement aussi significatif des moyens que celui évoqué supra pour les services éducatifs et ceux de l'emploi. Il est nécessaire de :

3A-1 - remettre en place en urgence une police de proximité qui était un outil de médiation sociale, d'information directe du territoire, et constitue aujourd'hui une demande forte des habitants pour retrouver un sentiment de sécurité

3A-2 - renforcer dans les QSP, notamment ceux classés en Zone de sécurité prioritaire (ZSP), les effectifs de l'ensemble services de police (brigades de sécurité territoriale, brigades anti-criminalité, police judiciaire, renseignement intérieur, etc.)... sans compter uniquement sur les effectifs des réservistes pour le reste des territoires

3A-3 - activer des mesures du "choc de simplification" pour minorer le temps consacré par les policiers et gendarmes à des démarches administratives, et renforcer la présence visible et proactive sur le terrain, autant que possible à pied ou à deux-roues

3A-4 - développer et adapter aux circonstances les conventions de coopération entre les forces de l'ordre de l'État et les polices municipales

3A-5 - mobiliser des crédits publics exceptionnels en investissement pour les matériels opérationnels des forces de sécurité, pour la vidéosurveillance et le transfert performant de ses données, pour les démolitions et réaménagements des espaces propices à l'exercice d'activités illicites et d'actions négatives sur les consciences, et pour la sécurisation des espaces accueillant du public

3A-6 - pour les personnes "fichées S", donner aux maires un minimum d'information utile (ils n'ont besoin de connaître que le nécessaire) par les services de police, comme pour les retours de la justice quant aux procédures et peines prononcées

3A-7 - assurer une vigilance particulière aux professionnels de 1^{ère} ligne incarnant la République : soutenir l'investissement professionnel, organiser prioritairement des formations adaptées face à la menace explicite ciblée sur certaines catégories d'acteurs (pompiers, soldats, forces de l'ordre, enseignants de l'éducation civique et morale, etc.)

3A-8 - prêter une attention particulière à l'activité des "cyber-bases" et des commerces de téléphonie et d'accès au web

3B - Renforcement des moyens de justice, de prévention, de formation et de coordination

Le temps est souvent long entre l'acte délictueux et le passage devant la justice. Souvent la lenteur administrative des dossiers n'aide pas à la prise de conscience des jeunes. L'accompagnement des personnes prises en compte par la justice souffre aussi d'un déficit de moyens en vue de leur réinsertion. Il est donc nécessaire de :

3B-1 - renforcer les ressources humaines et moyens logistiques des juridictions ayant à couvrir les QSP

3B-2 - renforcer les ressources humaines et moyens logistiques des services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), des services pénitentiaires, y compris ceux d'aumônerie, notamment du culte musulman, mais aussi d'insertion et de probation (SPIP), des services, souvent associatifs, agissant sous mandat de la justice des mineurs pour l'action éducative en milieu ouvert (AEMO). De même pour l'ensemble des structures publiques, associatives et du champ de l'insertion par l'économie sociale, ayant mission la préparation à la fin de peine et à la remise en liberté des détenus en probation, et l'accompagnement des sortis de prison

3B-3 – conduire, en impliquant des personnels judiciaires des actions publiques, scolaires et associatives, sur le rôle de la justice, les droits et devoirs, les risques encourus en cas de non-respect

3B-4 - avoir des temps d'échange avec la justice et la police sur le suivi global des dossiers « préoccupants »

3B-5 - revoir et renforcer le rôle des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) en matière de prévention des dérives fondamentalistes.

3B-6 - placer sous l'autorité régalienne de l'État la mission de prévention spécialisée de la délinquance qui relève aujourd'hui de l'Aide sociale à l'enfance (ASE), afin de répondre à la diminution des moyens des équipes d'éducateurs de prévention de rue,

3C - Formation à la laïcité et aux valeurs de la République, à l'identification des processus de radicalisation

Tout acteur public ou remplissant une mission de service au public, territorial ou national, doit être mobilisé dans la démarche de prévention face aux radicalisations. Il est donc nécessaire de :

3C-1 - sensibiliser et former les agents des 3 fonctions publiques, les responsables et personnels des associations, et plus généralement les opérateurs publics en relation avec les habitants des QPV, afin d'identifier les processus de radicalisation et permettre leur signalement aux autorités. **Développer la formation de formateurs de l'État** jusqu'aux acteurs locaux via le CNFPT, le CNDS, les réseaux d'éducation populaire.

3C-2 - soutenir les initiatives de dialogue et de rencontre entre les cultes, comme moyen de connaissance et reconnaissance mutuelles, de prévention, et de relais.

3C-3 - soutenir l'élaboration de plans territoriaux de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations qui associent les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public. Ces plans peuvent s'articuler autour de divers objectifs, comme par exemple :

- identifier les actes racistes, antisémites ou discriminatoires
- faire reculer les préjugés ethniques, combattre les dérives communautaristes et les atteintes à la laïcité
- établir un programme opérationnel d'actions en lien avec les citoyens
- etc.

et peuvent se matérialiser par divers axes forts, comme par exemple :

- mettre le citoyen au cœur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme
- sensibiliser les acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'action sociale, du logement, de l'éducation, de la santé et des services au public
- renforcer la qualification juridique des acteurs
- favoriser l'accès aux droits des victimes et développer les démarches de réparation,
- promouvoir les histoires et les mémoires individuelles et collectives
- favoriser l'engagement citoyen
- travailler au principe d'égalité
- etc.